



AERO-CLUB MARCEL DASSAULT-PROVENCE

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet et le Décret du 16 Août 1901
Aéro-club affilié à la Fédération Française Aéronautique sous le n°567
Activité aérienne de sport et de loisir
Aérodrome de SALON EYGUIERES 13300 SALON DE PROVENCE
DTO : FR.DTO.0147

Destinataire (s) : Membres du bureau ACMDP

Eyguières, le 27 février 2021,

Objet : Réunion du bureau

Présents : J-L. Dumas, P. Richier, E. Dumas, M. Brunet

Absents excusés : Néant

Début de la réunion : 10 heures 00

1°) Maintenance de nos avions :

Nos avions sont globalement bien entretenus et ne présentent pas de défauts majeurs à ce jour.

- L'état des prévisions de maintenance de nos avions pour l'année est le suivant :
 - FGEKO : L'avion est chez Farman Aero-maintenance depuis hier au soir pour une durée estimée de 5 semaines, afin que soit réalisée sa GV 6 ans ainsi que les retouches fuselage et voilure nécessaires à son maintien en bon état. Le coût de cette intervention sera au minimum de 18 000,00€.
 - FGTJR : VP 1 an prévue aux environs du 15 Juin pour un coût estimé de 5 000,00 €.
 - FGIKY : VP 100 heures estimée au 04 mars puis VP 1000 Heures aux environs du 15 mai, coûts estimés de 2000,00 € puis de 6 000,00 €. (Le potentiel restant de l'avion avant 1000 heures est de 100 heures à ce jour).
- Il faudra prévoir à terme les frais suivants :
 - Remplacement des ampoules de phare de roulage et ATT par des ampoules Led pour un coût estimé de 300,00 € par ampoule.
 - Remise en état de la sellerie du KY (principalement siège pilote), à chiffrer.
 - Installation de prises USB (2) aux postes AV de nos 3 avions (chiffrage à établir)
 - Nous sommes en risque de devoir échanger ou remplacer un des GNS 430 de nos avions KY ou JR car sauf réparation possible, seul l'échange est envisageable.

2°) Les finances du club :

Formations subventionnées :

- Althedia : les comptes de chacun des pilotes concernés sont à jour et il n'y a plus aucun contentieux avec l'organisme payeur.
 - DGAC : Les comptes des pilotes subventionnés par la DGAC sont à jour et le club doit désormais fournir une facture et un récapitulatif mensuel à la DSAC.
 - Sécurité Civile : La convention est désormais caduque, le compte du pilote concerné est à jour.
 - BEA : Cette nouvelle convention est signée pour 2021.
 - Prix St Exupéry : Les comptes pour 2020 sont régularisés, le devis de 2021 est également, pris en compte et réglé par anticipation.
 - FFA : La formation d'instructeur ENAC assurée à hauteur de 70% par la FFA.
 - Le versement sur les comptes pilotes des instructeurs des indemnités kilométriques pour 2019 est soldé, l'ensemble des relevés ayant été fournis et traités. La même opération est en cours pour l'année 2020
- **Prêt CE/DEV :**
- Il reste à payer 9 600,00 € ce qui, à raison de 1000,00 € par mois devrait solder ce sujet au mois d'octobre 2021.
- **Société Générale :**
- La totalité des comptes du club détenus à la Société Générale sont désormais soldés. L'ensemble des comptes du club se trouve désormais au Crédit Agricole de Salon de Provence.
- **Avancement des bilans comptables :**
- Le report des comptes 2019 dans le nouveau logiciel est terminé. Le bilan de l'année 2020 est en courte finale. Il sera soumis au vote pour clôture lors de l'AGO 2021.
 - Bilan provisoire 2020 (avant relecture des comptes) :
 - Recettes : 163 500,00 €
 - Dépenses : 174 600,00 €
 - Cette balance négative ne prend pas en compte l'amortissement des avions ni du moteur du JR échangé en 2020 ainsi que la réévaluation de sa valeur vénale, le bilan final devrait être moins pessimiste mais ceci montre que nous devons être absolument attentifs à une situation qui reste difficile à gérer même si le début de l'année 2021 annonce une amélioration du bilan.

3°) DTO :

- Le bilan des inspections du DTO ne met en exergue aucun problème particulier.
- Le programme des formations a été standardisé sur celui prôné par la FFA.
- Rapport annuel en cours de rédaction.

- Nombre d'instructeurs du club : 12 actuellement et bientôt 13
- Avions utilisés : Les 3 DR 400 du club ainsi que le MOUSQUETAIRE appartenant à JL et E Dumas et potentiellement le D 150 de Mr Graffouillère.

4°) Activité du club :

- Il y a depuis le début d'année 94 adhérents au club ce qui montre que le blocage des réservations en cas de non renouvellement de cotisation club et FFA est efficace. Seuls 3 pilotes parmi les 110 inscrits en 2020 ont indiqué ne pas souhaiter se réinscrire cette année.
- Il y a actuellement 29 élèves en formation, notre potentiel d'instructeurs permet d'en accueillir plus.
- Nous avons effectué en 2020 968 heures de vol malgré les confinements et 200 heures depuis le 1^{er} Janvier.

Cette belle activité doit se poursuivre et se développer.

5°) Plateforme Wingly :

Une étude approfondie des conditions dans lesquelles le club pourra autoriser certains pilotes, pour certains types de vols à utiliser cette forme de partage de frais va faire l'objet d'une étude par le bureau directeur du club. Le résultat sera fourni d'ici l'été 2021.

6°) Statuts, règlement intérieur et consignes opérationnelles :

- Les consignes opérationnelles ont été revues récemment, il y sera probablement adjoint rapidement une « charte du pilote ACMDP »
- Le règlement intérieur ainsi que les statuts du club recevront dans les mois à venir un lifting qui sera soumis aux membres du club dans le cadre d'une AGE.

8°) Prochaines réunions du CA et AGO :

- La prochaine réunion CA sera programmée le 26 Mars 2021 à 18H00 afin de permettre la préparation de l'AGO prévue le 9 Avril 2021 à la même heure. Celles-ci se tiendront à priori en visioconférence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Michel Brunet	Jean Louis Dumas
Secrétaire Général	Président
	

